

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La SCIMasse 206 souhaite construire un ensemble immobilier au 139, boulevard Stalingrad à Villeurbanne.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une moitié de la parcelle communautaire correspondant à l'ex-rue Son Tay, aujourd'hui déclassée, pour 352 mètres carrés.

Les modalités juridiques et financières de la cession de ce terrain par la Communauté urbaine n'ont pas encore été formalisées ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la SCIMasse 206 à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce terrain, propriété de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,